



BULLETIN D'INSCRIPTION 2019

DOCTORAT

Demande à être inscrit(e) à la formation au sein de JZ ACADEMIE
et m'engage à en respecter la réglementation

Photo

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Portable : Date de naissance :

E-mail :

MONTANT DE L'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2019

300 € (non remboursable)

FRAIS D'ENSEIGNEMENT POUR L'ANNEE 2019

5500€ (5000 € + 500 € Enseignement en Chine)

Possibilité d'encaissement échelonné

-
- Ci-joint un chèque de 300€ à l'ordre de JZ ACADEMIE correspondant à l'inscription

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement de JZ ACADEMIE figurant au verso et en
accepte les conditions, sans réserve.*

Fait à
Le
Signature de l'Etudiant(e)
(précédée de la mention "Lu et approuvé")

Fait à Illkirch
Le
Le Président de JZ ACADEMIE
Yulin JIANG

**L'inscription ne sera effective qu'accompagnée du bulletin d'inscription,
du règlement correspondant et de deux photos d'identité.**

Bulletin d'inscription à retourner à :
JZ PRODUITS NATURELS – BP 40022 – 67401 ILLKIRCH CEDEX
Tél. : 03 88 43 10 00

E-mail : contact@aectc.eu

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

C'est une formation en partenariat entre JZ ACADEMIE et l'Université MTC de Chine dans le but de l'obtention du titre de Master ou Doctorat en MTC, délivrés par cette même Université.

• CONDITIONS D'ADMISSION :

Les étudiants s'engagent à respecter le règlement de la formation. Les inscriptions sont reçues et enregistrées auprès de JZ ACADEMIE, sous réserve d'examen du dossier par l'Université MTC de Chine. L'étudiant refusé ne pourra arguer que son inscription a été sollicitée par JZ ACADEMIE. Il ne pourra non plus invoquer, comme constituant la preuve de son admission, la correspondance échangée entre lui et JZ ACADEMIE ou l'encaissement du prix de l'inscription, ou encore la publication de son nom sur une liste quelconque. Le rejet de l'inscription ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité.

• OBLIGATION DU CANDIDAT :

Le candidat s'engage à respecter le règlement de la formation (horaires, ponctualité, présentation, attitude convenable) et tout aménagement ou modification de celle-ci s'appliquant aux particularités des lieux de séminaires. Seul JZ ACADEMIE demeure propriétaire des photos, films, reportages effectués lors des cours et stages en France et à l'étranger. Le candidat s'engage à accepter la diffusion de tels documents sans contrepartie financière et reconnaît avoir pris connaissance des lieux et dates y compris de la semaine résidentielle. Les cours pratiques sont obligatoires et font partie intégrante du cursus. Si un(e) étudiant(e) ne souhaite pas ou ne veut plus pratiquer en cours pratique, il est automatiquement mis dans la rubrique « Auditeur libre ». A ce titre, il suit les cours, valide sa présence mais ne pourra pas passer les examens correspondants. Il devra valider ses examens pour pouvoir pratiquer à titre professionnel.

Les étudiants dans le cadre de leur activité professionnelle présente ou future exercée sur la base des enseignements reçus par JZ ACADEMIE lors de la formation seront seuls responsables du respect des règles, usages et réglementations de toutes sortes en la matière, de sorte que la responsabilité de JZ ACADEMIE respectivement de JZ PRODUITS NATURELS ne puisse être recherchée de quelque manière que ce soit.

Il leur appartient de vérifier avant leur début d'exercice professionnel toutes réglementations en vigueur.

• PROPRIETES DES COURS :

Les cours appartenant à JZ ACADEMIE, leur reproduction est formellement interdite. La direction se réserve le droit de modifier à tout moment l'ordre et le contenu du programme dans l'intérêt même des participants.

• INSCRIPTION :

Pour s'inscrire auprès de JZ ACADEMIE, le candidat doit retourner le formulaire de demande d'inscription dûment complété, accompagné d'un règlement de 300€ de frais de dossier non remboursable, sans lequel la demande d'inscription ne peut être prise en compte. Le montant de l'inscription comprend :

- les frais d'inscription, les frais d'ouverture et de suivi du dossier d'un montant de 300€

- les frais d'enseignement pour l'année d'un montant de 5500€

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée. La direction se réserve le droit de les refuser lorsque les effectifs sont complets ou de les reporter pour des raisons d'organisation.

• COUT :

Le montant des frais d'enseignement est fixé pour l'année entière à la somme de 5500€ et ne peut être modifié en cours d'année sauf cas de force majeure dûment justifié de la part de JZ ACADEMIE et comprend : les séminaires, cours et conférences, la fourniture des supports pédagogiques, le contrôle de la formation, les frais d'enseignement en Chine.

Cette participation ne couvre pas les frais de transport, d'hébergement et de repas lors des séminaires, qui restent à la charge de l'étudiant.

La formation de JZ ACADEMIE est une formation payable à l'année et non aux week-ends effectués. Il peut être convenu des paiements échelonnés.

• REDOUBLEMENT :

Sera considéré comme redoublant, uniquement les personnes qui auront effectué et réglé intégralement leur année complète et donc bénéficieront du tarif préférentiel d'un montant de 35 % des frais d'enseignement d'un week-end.

• RÉINSCRIPTIONS ANNÉE N+1 :

Si le nombre de réinscriptions pour le passage d'une Année est insuffisant, JZ ACADEMIE se réserve le droit de ne pas assurer les cours de l'Année N+1.

• PAIEMENT ANNUEL ÉCHELONNE :

Des facilités de règlement sont accordées pour la scolarité. Toutefois, si une échéance reste impayée, JZ ACADEMIE pourra éventuellement exiger le paiement total du solde de l'année en cours, majoré des frais de recouvrement. En principe, l'année scolaire est payable d'avance et non remboursable. Ainsi, JZ ACADEMIE serait parfaitement fondé à retenir par devers les sommes versées par son co-contractant lorsque celui-ci renoncerait à exécuter le contrat sans justifications sérieuses adressées préalablement à JZ ACADEMIE avant le début des cours. Réciproquement, les seuls frais d'enseignement seraient restitués à l'élève dans l'hypothèse où l'Etablissement renoncerait ou ne serait pas en mesure d'exécuter le contrat. Enfin, dans le cas où, l'échelonnement entraîne de facto la notion de crédit gratuit, l'étudiant reconnaît avoir pris le délai de réflexion légalement nécessaire (Application de dispositions de la loi SCRIVENER).

• RÉSILIATION DU CONTRAT :

Résiliation du fait de JZ ACADEMIE

Si par un manque d'inscriptions, le nombre d'élèves nécessaires à la réalisation d'une formation n'était pas atteint et que JZ ACADEMIE était dans l'obligation d'annuler toute ou une partie des engagements convenus, les inscriptions seraient remboursées ou seraient validées pour une date ultérieure au choix du participant. JZ ACADEMIE ne peut être tenu pour responsable des modifications ou des annulations de formation dues à des cas de force majeure telle qu'une catastrophe naturelle.

Résiliation du fait de l'étudiant

En cas de motif sérieux et légitime dûment justifié, l'étudiant qui n'est pas en mesure de suivre son année de formation peut soit reporter pour une date ultérieure sa formation soit en demander le remboursement au choix du participant.

Le remboursement porte sur les frais d'enseignement au prorata de la période non effectuée, les frais d'inscription et de dossier étant non remboursables.

• SUSPENSION PROVISOIRE DES COURS :

L'étudiant pourra reprendre ses cours, sans préjudice de révision de prix, pendant la durée de l'inscription. Les étudiants qui interrompent ou suspendront leur année et voudront reprendre l'année prochaine ne seront pas considérés comme redoublant même pour les week-ends déjà effectués. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement de l'année précédente.

• LIBRAIRIE :

Le tarif des cours et stages ne comprend pas le prix des ouvrages complémentaires nécessaires à l'étude.

• EXAMEN, CERTIFICAT, DIPLÔME, CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

La formation complète, suivie par une thèse, permettra aux élèves de valider un diplôme de Master ou Doctorat en Médecine Traditionnelle Chinoise. Un contrôle de connaissances continu est effectué pour évaluer le niveau de chaque participant. A n'importe quel moment de la formation, une attestation pourra être remise par JZ ACADEMIE pour certifier les cours suivis.

JZ ACADEMIE ne peut être tenue responsable si un étudiant s'installe avant la fin de son cursus ou sans être diplômé.

• LIEU DES SÉMINAIRES :

Les séminaires sont dispensés à :

- JZ PRODUITS NATURELS-PARC D'INNOVATION-100 RUE LEON FOUCAULT-67400 ILLKIRCH – 03 88 43 10 00

JZ ACADEMIE se réserve le droit de déplacer le lieu des séminaires dans un rayon de 30 km du centre auquel l'étudiant est affecté.

• HÉBERGEMENT - RESTAURATION :

L'hôtellerie et la restauration sont à la charge du participant.

• STAGE :

Le stage, faisant parti du programme et étant l'achèvement d'une année de formation, est obligatoire.

Les frais d'enseignements sur place sont inclus dans le prix global. Le vol, l'hébergement et les repas sont à la charge de l'étudiant.

• SUIVI DES ÉTUDES :

La présence en cours étant obligatoire, un relevé régulier des absences est tenu.

• PUBLICITE ET VENTE :

L'élève ne peut présenter sur les lieux de stage, sous peine d'exclusion, du matériel, produits ou services (vente, publicité) sans accord préalable avec JZ ACADEMIE. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit (sans qu'il puisse réclamer le remboursement de tout ou partie des sommes versées pour sa participation ni aucune autre indemnité).

• PHOTOGRAPHIES, FILMS, VIDÉO, MAGNÉTOPHONE :

Les enregistrements audios sont admis pour le cycle complet. La prise de photos ou films par vidéo, caméra ou tout autre moyen est formellement interdite.

• LOGO :

Le titre, les services, la dénomination et la marque de l'AECTC, de JZ ACADEMIE ainsi que celui de l'Université MTC de Chine sont protégés. Toute atteinte par reproduction, divulgation ou copie de la marque ou des cours sera sanctionnée par les textes légaux en vigueur.